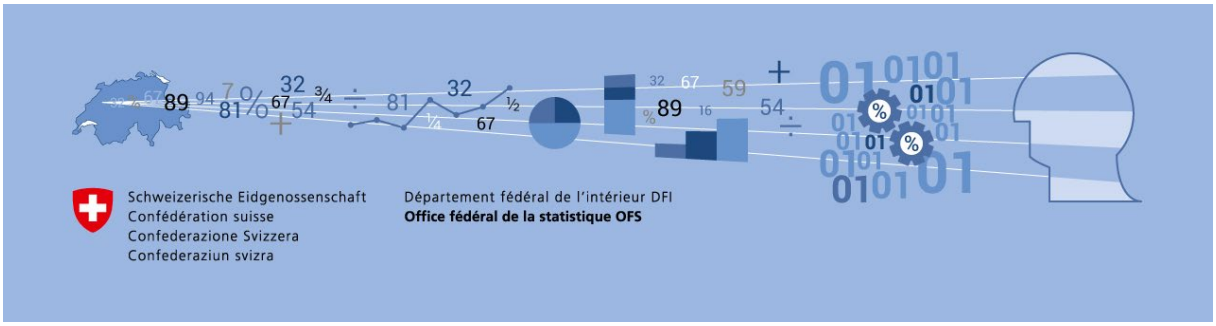

Communiqué de presse

Embargo: 5.2.2024, 8h30

13 Sécurité sociale

Comptes globaux de la protection sociale 2022

Baisse des dépenses sociales en 2022 en Suisse et en Europe

Les dépenses pour les prestations sociales ont atteint 207,8 milliards de francs en 2022 en Suisse, un chiffre en diminution de 4,2 milliards de francs (–2,0%) par rapport à 2021 en termes réels. Une baisse des dépenses sociales a été enregistrée aussi dans la plupart des pays européens (médiane: –3,5%). En 2020, elles avaient atteint un record historique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La reprise économique post-COVID et le renchérissement qui a suivi la guerre en Ukraine expliquent en grande partie cette évolution. C'est ce qui ressort des derniers résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Deux effets principaux ont contribué à la baisse des dépenses sociales en 2022 en Suisse et en Europe: d'une part, la reprise après la crise économique liée à la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2022 avec, en conséquence, une diminution des dépenses sociales pour le chômage. En Suisse, les dépenses dans ce domaine ont baissé de 7,4 milliards de francs, avec le reflux des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et des allocations pour perte de gain liées au COVID-19. D'autre part, la guerre en Ukraine et la situation tendue sur le marché de l'énergie et des denrées alimentaires ont entraîné une hausse générale des prix, ce qui a réduit la valeur réelle des prestations sociales versées aux ménages. L'inflation a été particulièrement importante dans les pays de l'Europe de l'Est avec des valeurs à deux chiffres. Malgré ces tendances à la baisse, les dépenses sociales en Europe sont demeurées en 2022 en dessus du niveau prépandémique de 5,5%. En Suisse, cet écart était de 6,7%.

Baisse des dépenses sociales dans le domaine de la santé en Europe

Avec la fin de la pandémie en 2022, les dépenses sociales dans le domaine de la santé ont subi une contraction dans la plupart des pays européens. C'est par exemple le cas de la France (**–**0,7%), de l'Allemagne (**–**1,7%) et de l'Italie (**–**4,0%). Il en va autrement en Suisse, où les dépenses pour les prestations sociales dans ce domaine ont affiché une hausse de 2,1 milliards de francs, soit +3,2% par rapport à 2021, avec l'augmentation des dépenses de l'assurance-maladie obligatoire et des absences du travail pour cause de maladie. La hausse des prestations sociales dans le domaine de la maladie et des soins de santé a été freinée par la forte contraction des prestations liées aux mesures de dépistage et de vaccination, lesquelles ont quasiment retrouvé le niveau pré-pandémique.

Accueil des réfugiés en Europe

Les mouvements migratoires depuis l'Ukraine et d'autres régions du monde se reflètent dans l'évolution des dépenses sociales des catégories logement et exclusion sociale. Les aides aux personnes les plus défavorisées, y compris les réfugiés, figurent dans cette dernière catégorie. Les dépenses des domaines du logement et de l'exclusion sociale ont bondi par rapport à 2021, surtout dans de nombreux pays de l'Europe de l'Est et du Sud, comme par exemple la Lettonie (+82,2%), le Portugal (+59,1%), et la Tchéquie (+46,2%). La Suisse a aussi connu une augmentation de ces dépenses (+4,3% pour le logement et +10,5% pour l'exclusion sociale). Cela dit, les dépenses sociales dans ces domaines demeurent marginales par rapport au total des dépenses pour les prestations sociales (3,5% en Suisse et 3,0% en Europe, valeur médiane).

Haut niveau de prestations dans les économies prospères

Les prestations sociales en Europe s'élevaient en 2022 à 14 000 francs suisses à parité de pouvoir d'achat (CHF PPA) et par habitant (valeur médiane). En comparaison européenne, les dépenses sociales de la Suisse se situaient à un niveau élevé (23 800 CHF PPA par habitant), comparable à celui d'autres pays économiquement prospères, comme l'Autriche, l'Allemagne ou le Danemark (respectivement 23 600, 23 000 et 22 500 CHF PPA par habitant). Les prestations sociales de la Suisse se chiffraient à 26,6% du PIB, soit 3,4 points de pourcentage de plus que la médiane européenne (23,2 % du PIB). En pourcentage du PIB, les dépenses sociales des pays limitrophes étaient néanmoins supérieures à celles de la Suisse: 32,2% du PIB en France, 29,7% en Autriche, 29,6% en Italie et 29,2% en Allemagne.

Rythme de publication

Afin de profiter pleinement des estimations précoces (early estimates), les résultats des CGPS sont publiés en deux fois. Dix mois après la fin de l'année comptable (soit au mois d'octobre), les early estimates de la Suisse sont mis à disposition sous la forme de tableaux uniquement (cf. Newsmail du 5 octobre 2023). Quatre mois après (soit au mois de février de l'année suivante), ces chiffres sont précisés et complétés par des comparaisons internationales sur les dépenses pour les prestations sociales (les comparaisons internationales des recettes suivent après environ douze mois).

Office fédéral de la statistique > Trouver des statistiques > Sécurité sociale > Comptes globaux de la protection sociale

Remarques méthodologiques

Variations en termes réels
Tous les montants financiers sont ici exprimés à prix constants, c'est-à-dire qu'ils sont corrigés de la variation des prix par rapport à une année de référence.

Sources et qualité des données
Les CGPS sont une statistique de synthèse qui se nourrit d'un grand nombre de données secondaires. Les principales sources sont les comptes d'exploitation ou les statistiques financières des assurances sociales, y compris les caisses de pensions et les caisses-maladie, ainsi que les statistiques des finances de la Confédération, des cantons et des communes, établies par l'Administration fédérale des finances. Pour les finances des organisations sans but lucratif ainsi que pour la couverture de salaire en cas de maladie payée directement par les employeurs, la fiabilité des résultats est moins bonne, car la méthode de calcul repose entre autres sur des hypothèses et des enquêtes par échantillonnage.

Méthode
Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sont basés sur le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) d'Eurostat. Dans ce cadre, il est possible de comparer le financement et les prestations de la protection sociale en Europe.

Sécurité sociale
La notion de sécurité sociale (aussi dénommée 'protection sociale') couvre les interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages et les particuliers de la charge d'un ensemble défini de risques ou de besoins. Pour être considérées comme des prestations sociales, ces interventions doivent remplir les trois conditions suivantes. Tout d'abord, elles doivent servir à au moins une des huit fonctions de la protection sociale : la maladie/soins de santé, l'invalidité, la vieillesse, la survie, la famille/enfants, le chômage, le logement et l'exclusion sociale. Ensuite, leur octroi ou leur financement doit revêtir un certain degré de solidarité sociale ou un caractère obligatoire, en vertu d'une loi ou d'une convention collective. Troisièmement, elles doivent exclure toute contrepartie de valeur équivalente supportée par les bénéficiaires (par exemple, des prêts bancaires, la franchise pour la caisse-maladie ou des prestations des employeurs assimilables à des composantes salariales).

Les domaines de prestations sociales (fonctions)
Les prestations sociales sont versées aux ménages et aux particuliers qui présentent certains risques et besoins. Si une personne tombe malade, par exemple, elle court le risque de ne plus se voir verser son salaire et a besoin de soins médicaux. Pour avoir une vue d'ensemble cohérente, toutes les prestations sociales sont attribuées à l'un des huit domaines (risque/besoin) suivants: maladie/soins

de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale. Ces domaines sont désignés par le terme «fonctions» dans le SESPROS.

Exclusion sociale
La fonction exclusion sociale inclut diverses prestations en espèces ou en nature, spécifiquement destinées à des personnes dont les difficultés financières, de santé, de dépendances ou d'intégration sur le marché de l'emploi tendent à se cumuler et à perdurer. Cette catégorie exclut les prestations sociales qui peuvent être clairement classées ailleurs (à proprement parler on nomme cette fonction "exclusion sociale, pas classée ailleurs (p.c.a)". En Suisse, cette fonction comprend la plupart des dépenses de l'aide sociale, de la politique en matière d'asile et de réfugiés ainsi que les dépenses pour l'aide aux victimes, entre autres.

Cotisations sociales des employeurs
Dans le cadre du SESPROS, les cotisations sociales des employeurs incluent tant les cotisations sociales versées effectivement à des assurances sociales (comme par exemple les cotisations sociales à l'AVS/AI/APG) que des cotisations imputées. Les cotisations imputées correspondent à un financement implicite de prestations sociales. C'est le cas du financement du congé payé en cas de maladie: lorsque l'employeur n'est pas assuré, c'est-à-dire, quand l'employeur continue à verser, de sa propre poche, le salaire à la personne salariée absente en raison de maladie. Dans le cadre du SESPROS, les cotisations sociales des administrations publiques (par exemple, les cantons), comptent comme cotisations des employeurs et non pas comme contributions publiques

Cotisations sociales des personnes protégées
Dans le cadre du SESPROS, les cotisations sociales des personnes protégées comprennent tant les cotisations sociales des personnes assurées que les primes de caisse maladie. La distinction entre cotisations sociales et primes de caisse maladie a été appliquée uniquement pour la Suisse.

Le solde entre recettes et dépenses
Dans le cadre des CGPS, la différence entre recettes et dépenses (solde) ne peut pas être interprétée comme un gain ou une perte, car les CGPS incluent tant des régimes basés sur le principe de répartition (par exemple l'AVS ou l'assurance accidents) que des régimes basés sur le principe de capitalisation (la prévoyance professionnelle). De plus, pour les régimes étatiques hors assurances sociales ainsi que pour les organisations sans but lucratif, les recettes sont égales aux dépenses. Le solde entre recettes et dépenses des CGPS n'a donc pas de signification particulière.

Une statistique apparentée: le Compte global des assurances sociales
À la différence des CGPS, qui se prêtent aussi à des comparaisons internationales, le Compte global des assurances sociales (CGAS) publié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) renseigne de façon détaillée sur les dépenses et les recettes des dix principales assurances sociales suisses: assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité, prestations complémentaires (PC), prévoyance professionnelle (PP), assurance-maladie (AMal), assurance-accidents (AA), allocations pour perte de gain (APG), assurance-chômage (AC), allocations familiales (AF) et prestations transitoires (PTra).

Renseignements
Michele Adamoli, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 463 62 34,
e-mail: michele.adamoli@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne
Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0453
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Évolution des dépenses pour les prestations sociales

Par tête, aux prix constants, index 2019=100

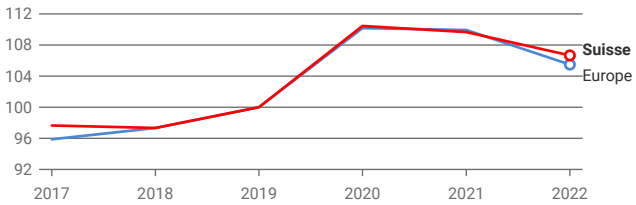

Europe: médiane des valeurs disponibles (27 pays, y compris la Suisse)

Etat des données: 20.12.2023
Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS); Eurostat – Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

© OFS 2024